

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine
et gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Sud-Ouest

**Décision n° 6870 du 9 février 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest**

NOR : INTJ1802620S

Le commandant de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 60396 du 1^{er} décembre 2017 (NOR : INTJ1727035S),

Décide:

Article 1^{er}

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} mars 2018 :

Minvielle Rémy	NIGEND : 162 410	NLS : 8 019 372
Collavoli Marc	NIGEND : 135 414	NLS : 5 322 922

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} mars 2018 :

Brocas Damien	NIGEND : 229 218	NLS : 8 084 750
Dupuis Ludovic	NIGEND : 208 863	NLS : 8 062 747
Deude Benoît	NIGEND : 144 934	NLS : 8 003 640

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} mars 2018 :

Chabaud Thibault	NIGEND : 308 919	NLS : 8 091 663
Dorge Grégory	NIGEND : 209 017	NLS : 8 050 726
Fonteix William	NIGEND : 241 185	NLS : 8 088 020
Cortinhas Alves José	NIGEND : 324 041	NLS : 6 697 840

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 9 février 2018.

Le général de division,
commandant la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest,
J.-P. MICHEL